

Plateforme MRIP - Webinaire Fiscalité et genre

26 septembre 2023 (en ligne)

Relevé des principaux points de présentation et discussion

Ce webinaire organisé par la plateforme MRIP avait pour objectif de mettre en lumière les biais de genre et les inégalités dans le système fiscal et à discuter en quoi l'identification et la prise en compte des biais de genre par les décideurs politiques contribueraient à rendre ces systèmes fiscaux plus équitables, impactant positivement l'économie, aussi bien dans les secteurs formels qu'informels.

Rappel du panel :

- **Katherine Baer** (FMI) : présentation de l'étude "Gender and Revenue Administration: Principles and Practices".
- **Michelle Harding** (OCDE) : présentation des travaux récents de l'OCDE en matière de genre et fiscalité.
- **Vanessa van den Boogard** (ICTD) : présentation Fiscalité et genre avec un focus sur l'économie informelle.
- **Sofie Lambert** (ONU Femmes) : analyse genre sectorielle réalisée sur le système fiscal Marocain.
- Eugénie Ribault (Expertise France) : présentation des réflexions sur les manières de prendre en considération les questions de genre dans les projets d'assistance technique dans le domaine de la fiscalité.

Modération : **François Tardif**, Expertise France.

Quelles sont les principales inégalités de genre présentes dans les systèmes fiscaux ?

L'égalité de genre est un droit humain, celui de se libérer des biais ou du favoritisme basé sur le genre d'un individu, comme l'a énoncé Katherine Baer. Cependant les systèmes fiscaux ne respectent pas ce droit car la majorité comportent des biais qui entraînent un traitement différencié entre les sexes, majoritairement au désavantage des femmes.

Il existe deux types de biais au sein d'un système fiscal : les biais explicites et les biais implicites. Les premiers font référence à des articles de loi qui énoncent ouvertement un traitement différent à l'avantage d'un genre ou de l'autre. Les seconds sont dits implicites car bien que le texte de loi soit neutre en termes de genre, ses impacts sont différenciés. Cela s'explique par la structure de l'économie, par la source ou la nature des revenus et des capitaux d'un individu ou bien même par les habitudes de consommation. A titre d'exemple, Sofie Lambert a exposé le cas du Maroc où il existe des abattements pour certaines professions dans le cadre de l'impôt sur le revenu, mais que ces professions sont majoritairement exercées par des hommes.

Les individus sont supposés être traité de façon indifférenciée par le système fiscal, c'est le principe de neutralité devant l'impôt. Néanmoins les panélistes se sont accordées pour dire que ces biais montrent de façon tangible que ce principe n'est pas appliqué et que les systèmes fiscaux ne sont pas neutres.

L'enjeu d'identifier ces biais et de les neutraliser tient dans le fait que les systèmes fiscaux ont une influence considérable sur un grand nombre de décisions économiques prises par les agents économiques : l'épargne, la consommation, la participation à la force de travail, etc. Katherine Baer a rappelé que l'égalité de genre apporte des bénéfices sociaux comme économiques, en augmentant potentiellement de l'ordre de 35% le PIB d'un pays. Ainsi, les systèmes fiscaux doivent permettre d'atteindre cet objectif.

Ces deux types de biais peuvent être présents dans tous les types d'impôts du système fiscal formel, que ce soit les impôts directs, indirects, ou dans le code douanier. La recherche en économie commence à relativement bien traiter ce pan de la fiscalité, malgré le manque de données désagrégées par sexe.

Vanessa van den Boogaard a cependant expliqué que dans les pays en développement, la fiscalité directe est limitée et les individus sont quotidiennement soumis à des impôts informels ou des frais d'utilisation. Ceux-ci permettent de fournir des services publics qui ne peuvent pas être financés par des recettes formelles, mais ils sont souvent plus lourds pour les contribuables que la fiscalité directe, plus régressifs et impactent négativement les femmes. Vanessa van den Boogaard, tout comme Katherine Baer, ont indiqué que les recommandations formulées d'après des recherches sur les biais des systèmes fiscaux dans les pays développés peuvent difficilement être mises en application dans les pays en développement.

Comment réduire ces inégalités de genre ?

Plusieurs moyens d'actions ont été identifiés par les panélistes afin de corriger les inégalités de genre intrinsèques aux systèmes fiscaux.

Le premier est de **poursuivre les recherches** permettant d'identifier les biais explicites et implicites contenus dans les systèmes fiscaux, que ces systèmes soient formels ou informels, et qu'ils appartiennent à un pays développé ou un pays en voie de développement. Katherine Baer explique que les travaux du FMI utilisent un calculateur pour identifier les biais implicites des systèmes fiscaux, qui sont plus fréquents que ce qui est généralement pensé, notamment dans les PED. Sofie Lambert a, pour sa part, exposé la méthode utilisée par ONU Femmes pour évaluer les systèmes fiscaux et qu'elle a appliqué dans le cas du Maroc. Cette méthodologie comporte trois niveaux d'analyse, ce qui permet d'apporter une évaluation complète du système fiscal : au niveau macro, au niveau meso puis au niveau micro. Toutefois, d'après Michelle Harding, la recherche seule ne suffit pas et elle doit s'accompagner de **recommandations claires** qui permettent de neutraliser les biais identifiés. Ses travaux au sein de l'OCDE lui ont permis de réaliser une classification des biais trouvés dans les systèmes fiscaux selon s'ils favorisent ou défavorisent les femmes et s'ils sont explicites ou implicites.

Pour que la recherche sur ce sujet avance, toutes les panélistes s'accordent pour dire qu'il faut **augmenter l'effort de collecte de données désagrégées par genre**. C'est un point essentiel, qui n'est pas forcément encore reconnu par les autorités fiscales de tous les pays, mais qui peut grandement faire évoluer les réflexions et les actions publiques pour la réduction des inégalités de genre contenues par les systèmes fiscaux. La disponibilité de données ventilées par genre permet de comprendre réellement l'impact différencié qu'ont les taxes sur un genre par rapport à un autre en comparant leur résultat.

Un autre moyen d'action pour réduire les inégalités de genre des systèmes fiscaux repose sur l'administration fiscale en tant qu'organisme. D'après Eugénie Ribaud et Katherine Baer, il est primordial de **sensibiliser les administrations fiscales et douanières** aux enjeux de l'égalité de genre car elles sont des acteurs clés dans la mise en place des politiques du gouvernement.

Pour cela, il convient d'une part de construire une force de travail qui respecte la parité à tous les échelons hiérarchiques et dans tous les services. Au niveau des ressources humaines de l'administration fiscale, plusieurs mesures peuvent être prises afin de favoriser la parité et réduire les barrières auxquelles font face les femmes dans leur choix de carrière. Ces mesures incluent la flexibilisation des horaires de travail, l'accès à des formations pour tous les employés tout au long de leur carrière ou encore l'application de politiques fermes en termes de harcèlement sur les lieux de travail.

D'autre part, cette sensibilisation passe par la création d'ateliers, comme l'explique Eugénie Ribaud, permettant d'échanger sur les problématiques liées aux inégalités de genre et sur la manière d'intégrer une vision sensible au genre sur toutes les actions entreprises. Les administrations fiscales et douanières sont aussi en interaction directe avec les contribuables et la réduction des inégalités de genre peut aussi passer par ce biais, notamment en aménageant des centres fiscaux qui puissent accueillir des contribuables avec leurs enfants, ou bien en mettant en place des campagnes de communication qui soient adaptées aux individus ayant les plus faibles taux de littératie fiscale, qui sont bien souvent des femmes.

Enfin, les panélistes ont relevé l'importance d'**utiliser le prisme de l'égalité de genre à chaque étape du processus législatif** et de promouvoir la **coopération entre le pouvoir législatif et les départements qui appliquent ces lois**. En effet, d'après Katherine Baer, les Ministères des finances doivent s'assurer que les différents départements sont aptes à appliquer ces lois. En retour, ces derniers devraient pouvoir conseiller les parlementaires dans la réflexion sur les lois de finances. Sofie Lambert souligne qu'il serait utile d'associer le parlement à cet effort de réduction des inégalités de genre dans les systèmes fiscaux puisque ce sont les parlementaires qui votent les lois de finance ; ils devraient donc être formés et sensibilisés.